



En exercice : 58

Présents : 48

Votants : 50

## Séance du 23 septembre 2024

Le Vingt-Trois septembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon,  
légalement convoqués le 17 septembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,  
sous la Présidence  
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selje-Craonnaise), GENDRY Daniel (Niafles), DE FARCY DE PONTFARCY Christine (Quelaines-st-Gault), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

**Étaient absents :** VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BAHIER Alain (Mée).

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Aristide BOURDON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFÈVRE

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Gérard LECOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-09/395 : FINANCES**

**Séance du : 23 septembre 2024**

**OBJET 2024-09/395 : FINANCES**  
**PRESCRIPTION QUADRIENNALE – RETENUE DE GARANTIE**

M. **Maxime CHAUVIN**, Vice-Président en charge des Finances et de la Commande Publique, explique au Conseil communautaire que :

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes, et les établissements publics, qui stipule que « toute créance qui n'a pas été payée dans un délai de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis est prescrite »,

**Considérant** que plusieurs entreprises attributaires de marchés publics auprès de la collectivité n'ont pas actionné leur droit à restitution de la retenue de garantie,

Le comptable public demande à la collectivité de délibérer pour acter la prescription des retenues de garanties suivantes :

- **Société ITA**, marché n°2012MAISONCOML11, Maison communautaire de Cossé - 23 euros
- **Société BRAS LANCELOT**, marché 2017T06AME0046, Aménagement du CAI - 1 829,14 euros

La prescription des retenues de garantie entraînera l'émission d'un titre au compte 7711.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**  
**À l'unanimité (50 VOTANTS)**

- ⇒ **APPROUVE** la prescription des retenues de garantie ci-dessus référencées ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*  
*Craon, le 30 septembre 2024*

*Pour extrait conforme,*  
*Le Président,*  
**Christophe LANGOUËT**



*Le secrétaire de séance,*  
**Gérard LECOT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240923-DELIB202409395-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024  
Publication : 04/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

